



ARRÊTÉ N° 2025-09-09

**REGLEMENTANT LA CIRCUALTION
LE BOIS JOUAN
Du 6 octobre au 6 novembre 2025**

LE MAIRE DE SAINT MARS DE COUTAIS

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,

VU l'article R 225 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des Préfets et des Maires,

VU le décret di 10 juillet 1954 portant règlement général de la circulation routière,

VU la demande reçue en mairie le 12 septembre 2025 de la société SPIE Citynetwork domiciliée chez Sogelink TSA 70011, 69134 Dardilly Cedex, représentée par Monsieur Freddy ROBERT,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Entre le 6 octobre et le 6 novembre 2025, la circulation se fera de façon alternée (manuellement) sur la chaussée opposée au niveau du numéro 4 Le Bois Jouan, avec interdiction de stationner et/ou dépasser suivant l'avancement des travaux de branchement ENEDIS.

ARTICLE 2 :

Il sera procédé à la mise en place de la signalisation manuelle par SPIE Citynetwork pour informer les usagers de la route de la restriction de circulation pendant la durée des travaux. Cette signalisation sera conforme aux prescriptions en vigueur et devra être respectée par tous les conducteurs.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Machecoul, services techniques de la communauté de communes de Machecoul, Service technique de la Commune, SDIS 44, services des transport scolaires Sud Retz Atlantique et les transports scolaires à la région, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Saint Mars de Coutais,

Le **18 SEP. 2025**

Le Maire

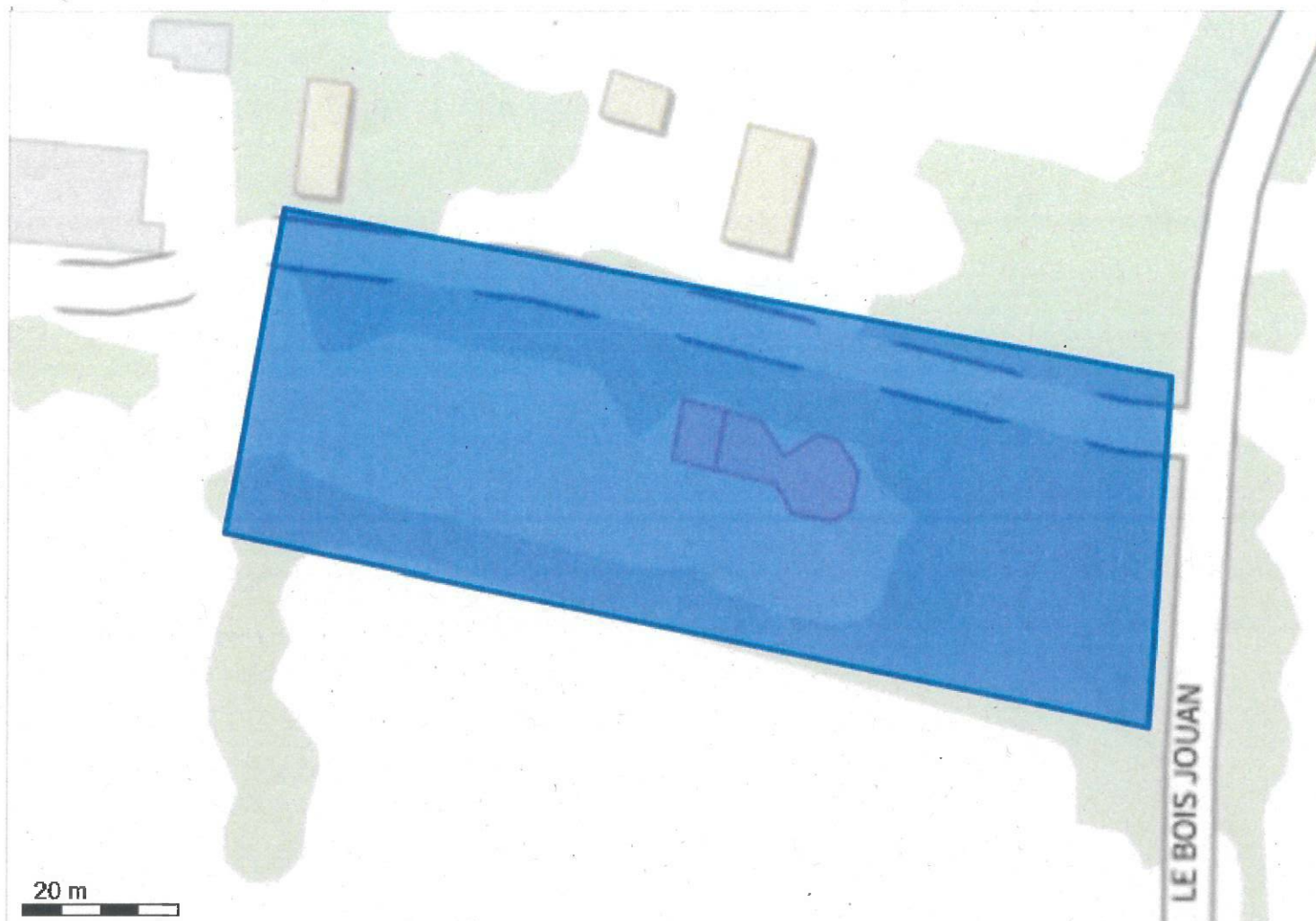
Jean CHARRIER



Publié ou notifié le : **18 SEP. 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.78591288,47.07120579 -1.78439474,47.07100849 -1.7844323,47.07059928
-1.7860148,47.07082581 -1.78591288,47.07120579</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
{47.071206 -1.785913}; {47.071008 -1.784395}; {47.070599 -1.784432}; {47.070826 -1.786015}; {47.071206 -1.785913};
```

Le 12/09/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Vue d_ensemble (92).pdf : <https://dl.sogelink.fr/?yfOlo87C>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?nyDCYtdX>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

